

Délibération 2024-020

**Finances – Approbation de l'annexe annuelle à la convention-cadre NEO
pour 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mars 2024.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, M. BONNASSIES Patrick, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. DARENGOSSE Ludovic
M. MAUREL Cédric a donné pouvoir à M. ANTONY Maxime
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. SABATIER Robert a donné pouvoir à M. REGIS Daniel
M. RICHARD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme BLANCHARD ESSNER Sonia
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme DELTORT Florence a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc
Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges

Conseillers absents

M. HAMDANI Ačli
Mme LAVAL Carole
M. ROUX Didier
M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

M. Georges CHEVALLIER

Délibération 2024-020

Exposé

Monsieur le Président a présenté la proposition d'annexe annuelle à la convention-cadre de partenariat avec Nature en Occitanie (NEO) pour l'année 2024.

Nature En Occitanie est une association régionale dont les missions sont la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel (faune et flore) de la région.

En 2018, le site des lacs de Valette a été classé par le Département de la Haute-Garonne en Espace Naturel Sensible. Nature En Occitanie a été sollicitée pour réaliser le diagnostic et le plan de gestion de cet ENS en co-construction avec les acteurs locaux.

L'annexe à la convention-cadre pour 2024 fixe les conditions d'engagement des deux parties pour l'année.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette annexe annuelle.

Décision

Vu l'annexe annuelle à la convention-cadre NEO pour 2024,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** l'annexe à la convention-cadre de partenariat NEO pour l'année 2024.
- **De mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour - 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. Georges CHEVALLIER

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

21 MARS 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.